

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **43**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT DEUX MAI à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_043_CC_9
Rachat actions de [REDACTED] et de [REDACTED]
TCO [REDACTED]

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius
METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M.
Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M.
Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 57

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
16 mai 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
30/05/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme
Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Michel CLEMENTE
procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme
Catherine GOSSARD procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Jasmine BETON
procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à
Mme Annick LE TOULLEC - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno
DOMEN - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_043_CC_9 : RACHAT ACTIONS DE [REDACTED] ET DE [REDACTED] PAR LE TCO

Le Président de séance expose :

1 – Contexte :

Par courrier en date du 05 janvier 2023, la SEMTO a informé le TCO que :

- [REDACTED], actionnaire de la SEMTO, qui détient 5.05 % du capital nous a sollicité en vue de la cession de sa participation.
- [REDACTED], actionnaire qui détient 1 action, souhaite céder également celle-ci.

Ainsi, le Conseil d'Administration de la SEMTO qui s'est réuni le 14 décembre 2022 a agréé les demandes de cessions de [REDACTED] et de [REDACTED] pour un prix global de 125 000 euros, se décomposant ainsi :

Actionnaire	Nb actions	Valeur nominale	Participation	Prix de cession négocié
[REDACTED]	6311	16,00 €	100 976,00 €	124 984,00 €
[REDACTED]	1	16,00 €	16,00 €	16,00 €
	6 312		100 992,00 €	125 000,00 €

Le prix de cession proposé, tenant compte de l'augmentation de la valeur des actions SEMTO depuis la constitution de l'entreprise, a été négocié entre la SEMTO et les actionnaires cédants, conformément aux préconisations du Commissaire aux Comptes de la SEMTO et aux orientations fixées par le Conseil d'Administration de la SEMTO.

Par comparaison, la méthode de valorisation patrimoniale de ces actions, s'appuyant sur la situation nette de la SEMTO au 31/12/2021 (derniers comptes arrêtés à ce jour) s'établirait ainsi :

Situation nette SEMTO 31/12/2021	5 561 892 , 00€
Taux de participation [REDACTED] + [REDACTED]	5,05 %
Valorisation	280 853,30 €

Ainsi, l'évolution de l'actionnariat de la SEMTO avant et après la proposition de rachat des actions citées ci-dessus serait la suivante :

AVANT rachat d'actions par le TCO	APRES rachat d'actions par le TCO
--	--

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Part	Nombre d'actions	Capital	Part
TCO	64 068	1 025 088 €	51,25%	70 380	1 126 080 €	56,30%
Commune de Saint Paul	32 031	512 496 €	25,62%	32 031	512 496 €	25,62%
Sous total collectivités	96 099	1 537 584 €	76,88%	102 411	1 638 576 €	81,93%
██████████	22 082	353 312 €	17,67%	22 082	353 312 €	17,67%
██████████	6 311	100 976 €	5,05%			
████████████████████	400	6 400 €	0,32%	400	6 400 €	0,32%
██████████████████	39	624 €	0,03%	39	624 €	0,03%
██████████	26	416 €	0,02%	26	416 €	0,02%
██████████	26	416 €	0,02%	26	416 €	0,02%
██████████	8	128 €	0,01%	8	128 €	0,01%
██████████████████	8	128 €	0,01%	8	128 €	0,01%
██████████████████	1	16 €	0,00%			
Sous total privé	28 901	462 416 €	23,12%	22 589	361 424 €	18,07%
TOTAL	125 000	2 000 000 €	100,00%	125 000	2 000 000 €	100,00%

2 – Positionnement du TCO :

Aussi, en tant qu'actionnaire majoritaire à hauteur de 51,25% et à hauteur de 56,30 % (avant et après la proposition de rachat des actions), il convient que le TCO se positionne sur le rachat éventuel de ces actions afin de consolider son actionnariat au sein de la SEMTO, pour un montant de 125 000 Euros.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 10/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 05/05/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le rachat des actions de la ██████████ et de l'action de ██████████ pour un montant de 125 000 Euros.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Publié le
ID : 974-249740101-20230721-2023_043_CC_9-DE



Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président